

RENAULT s.a.s.
Société par Actions Simplifiée au capital de 533.941.113 euros
Siège social : 13-15 Quai Le Gallo
92100 – Boulogne-Billancourt
780 129 987 NANTERRE RCS

DECISIONS D'ASSOCIE UNIQUE

du 29 Avril 2008



L'an deux mil huit,

Le 29 avril,

à 18 heures,

La soussignée, RENAULT, représentée par Monsieur Carlos Ghosn, agissant en qualité d'associé unique (l' "Associé Unique ") de la société RENAULT s.a.s.

A pris les décisions exposées ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels,
- Affectation du résultat de l'exercice 2007,
- Conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat d'une administratrice,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Renouvellement des mandats de Ernst & Young et de M. Galet, Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Renouvellement des mandats de Deloitte & Associés et de BEAS, Commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- Autorisation d'augmenter le capital réservée aux salariées
- Pouvoirs.

Première décision (*Approbation des comptes annuels*)

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte ou un bénéfice de 100 213 083,23 euros. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé Unique donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième décision (*Affectation du résultat*)

L'Associé Unique décide l'affectation suivante du résultat de l'exercice :

Bénéfice de l'exercice	100 213 083,23
Dotation à la réserve légale	/
Solde	100 213 083,23
Report à nouveau antérieur	(629 374 914,10)
Solde reportable	(529 161 830,87)
Dividendes	/
Report à nouveau	(529 161 830,87)

L'Associé Unique reconnaît, en outre, qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice 2004 : Néant
 Exercice 2005 : 27,80 euro par action.
 Exercice 2006 : Néant

Troisième décision (*Conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de commerce*)

L'Associé Unique, après avoir entendu lecture du rapport sur les conventions réglementées visé à l'article 16 des statuts, et statuant sur ce rapport, approuve le contenu dudit rapport.

Quatrième décision (*Renouvellement du mandat d'une administratrice*)

L'Associé Unique renouvelle le mandat d'administratrice de Madame Catherine BRECHIGNAC, en qualité de représentant de l'Etat, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cinquième décision (*Renouvellement du mandat d'un administrateur*)

L'Associé Unique renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Charles de CROISSET, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Sixième décision (*nomination d'un nouvel administrateur*)

L'Associé Unique nomme Monsieur Thierry DESMAREST en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Henri MARTRE pour une nouvelle durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Septième décision (*nomination d'un nouvel administrateur*)

L'Associé Unique nomme Monsieur Jean-Pierre GARNIER en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur François de COMBRET dont le mandat arrive à expiration et qui n'a pas sollicité son renouvellement. En conséquence, Monsieur Jean-Pierre GARNIER est nommé pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Huitième décision (*Renouvellement des mandats de Ernst & Young et de M. Galet, Commissaires aux comptes titulaire et suppléant*)

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les mandats des Commissaires aux comptes de Ernst & Young Audit et de Monsieur Galet, respectivement titulaire et suppléant :

- titulaire :

- Ernst & Young Audit
11, allée de l'Arche
92400 COURBEVOIE

- suppléant :

- Monsieur Gabriel GALET
11, allée de l'Arche
92400 COURBEVOIE

Neuvième résolution (*Renouvellement des mandats de Deloitte & Associés et de BEAS, Commissaires aux comptes titulaire et suppléant*)

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les mandats des Commissaires aux comptes de Deloitte & Associés et de BEAS, respectivement titulaire et suppléant :

- titulaire :

- **Deloitte & Associés**
185, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

- suppléant :

- **BEAS**
7-9, Villa Haussaye
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Dixième résolution (*Pouvoirs*)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

COMMUNIQUE

RENAULT
Ch. Husson 00261